

**RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHÉ**

À une séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

Denis Bordeleau, conseiller siège n°1
Normand Cossette, conseiller siège n° 2
Roman Pokorski, conseiller siège n°4

Suzanne Tessier, conseillère siège n° 5
Claude Thiffault, conseiller siège n°6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Paul Labranche, on procéda de la façon suivante :

2025-09-201

Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications municipales

ATTENDU QUE la *Charte de la langue française*, modifiée par la Loi sur la langue officielle et commune du Québec (Loi 14), exige que les organismes municipaux adoptent une directive encadrant l'usage d'une autre langue que le français dans les situations exceptionnelles prévues par la loi ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe reconnaît l'importance de promouvoir, protéger et utiliser le français comme langue officielle dans toutes ses communications ;

ATTENDU QUE la directive a été rédigée conformément aux dispositions de l'article 29.11 de la *Charte* et aux orientations du ministère de la Langue française ;

ATTENDU QUE cette directive précise les cas, circonstances et mesures encadrant l'usage d'une autre langue que le français, tout en assurant que le français demeure la langue de travail et de communication principale ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe adopte officiellement la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français ;

QUE ladite directive soit publiée sur le site Internet de la municipalité et transmise au ministère de la Langue française conformément aux exigences en vigueur ;

Adoptée




La directrice générale, Julie Francoeur



Le maire, Paul Labranche

Vraie copie certifiée conforme

Ce 3^e jour de septembre 2025



Julie Francoeur